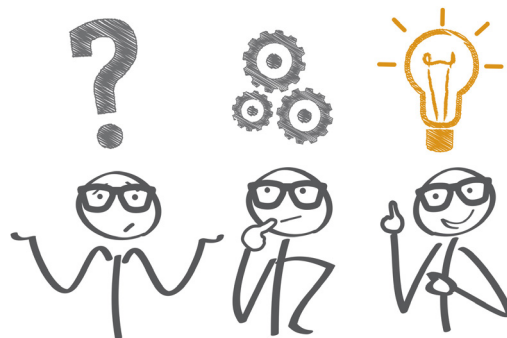


PRÉORIENTATION SPÉCIALISÉE



OBJECTIFS ET MÉTHODES

- Aider la personne à déterminer une orientation socioprofessionnelle en correspondance avec son potentiel personnel global et les composantes de sa pathologie
- Favoriser une évolution personnelle, relationnelle et comportementale permettant l'insertion ou la réinsertion en milieu ordinaire ou adapté de travail
- Amener la personne à mieux prendre en compte ses compétences et capacités
- Valider le projet professionnel en situation réelle de travail en fonction des capacités, des compétences, des éventuelles limitations fonctionnelles et de l'environnement socio-économique attaché au lieu de résidence de la personne

BÉNÉFICIAIRES

Cette action concerne les personnes de plus de 18 ans reconnues Travailleurs Handicapés par la CDAPH, présentant des troubles psychiatriques stabilisés et bénéficiant d'un suivi spécialisé. Les personnes sont préalablement reçues par le médecin psychiatre et éventuellement par le médecin du service de Réadaptation Professionnelle afin de vérifier la stabilisation des troubles et le suivi effectif du traitement préconisé par le médecin psychiatre traitant.

Aucun niveau scolaire de base n'est exigé. Cependant la Préorientation Spécialisée est centrée sur un travail de définition de projet professionnel et nécessite un engagement actif, volontaire et assidu.

Les personnes doivent s'engager à poursuivre leur prise en charge psychiatrique externe pendant la durée de l'action. Le parcours de préorientation spécialisée peut être interrompu à tout moment (*) sur l'avis de l'équipe médicopsycho-pédagogique si la personne ne satisfait pas aux exigences de l'action, notamment l'observance du traitement, l'assiduité et l'aptitude à la vie en collectivité.

(*) sous réserve de l'accord de la CDAPH

PRÉREQUIS

- Orientation MDPH : RQTH au titre du handicap psychique
- Troubles psychiques stabilisés
- Suivi psychiatrique régulier + observance du traitement médicamenteux
- Motivation personnelle pour s'orienter ou se réorienter vers une activité professionnelle ou une activité à valeur socialisante
- Autonomie personnelle acquise dans la vie quotidienne

VALIDATION

- Attestation de présence
- Proposition d'orientation vers l'emploi, une formation ou le milieu protégé à travers un rapport de fin de séjour adressé à la MDPH et au bénéficiaire de l'action

PRISE EN CHARGE

Le coût de la formation est pris en charge par l'assurance maladie. Les stagiaires sont rémunérés par l'ASP au titre de la formation professionnelle.

Modalités pratiques

- Durée : 12 semaines, en parcours individualisé
- Hébergement possible semaine et week-end (WE à partir de la 3^{ème} semaine) selon avis de l'équipe pluridisciplinaire sur le site de Nanteau
- Chaque personne orientée devra avoir réalisé en amont un Bilan du Pôle de Diagnostic Spécialisé (BPDS). La notification de la MDPH devra donc mentionner : BPDS (4 semaines) suivi d'une Préorientation Spécialisée (Pôle Projet - 12 semaines)

PARCOURS

Le Bilan initial est réalisé lors du Bilan du Pôle de Diagnostic Spécialisé

- Évaluation du niveau de connaissances et des capacités de mobilisation à l'effort intellectuel
- Bilan médical et fonctionnel réalisé par les médecins : médecin du travail et psychiatres
- Examen psychotechnique réalisé par un psychologue, permettant de détecter les possibilités d'évolution cognitive et personnelle ainsi que la place de la problématique psychiatrique



Élaboration, vérification et validation d'un projet de réinsertion socioprofessionnelle :

- Alternance de travaux individuels et collectifs sur les intérêts, valeurs, attentes et expériences
- Atelier technique et/ou tertiaire
- Recherches d'informations sur le terrain, via Internet et au moyen de documentations variées
- Guidance pour fixer les objectifs de la validation de projet
- Réalisation d'un ou plusieurs stage(s) en entreprise

Suivi individualisé

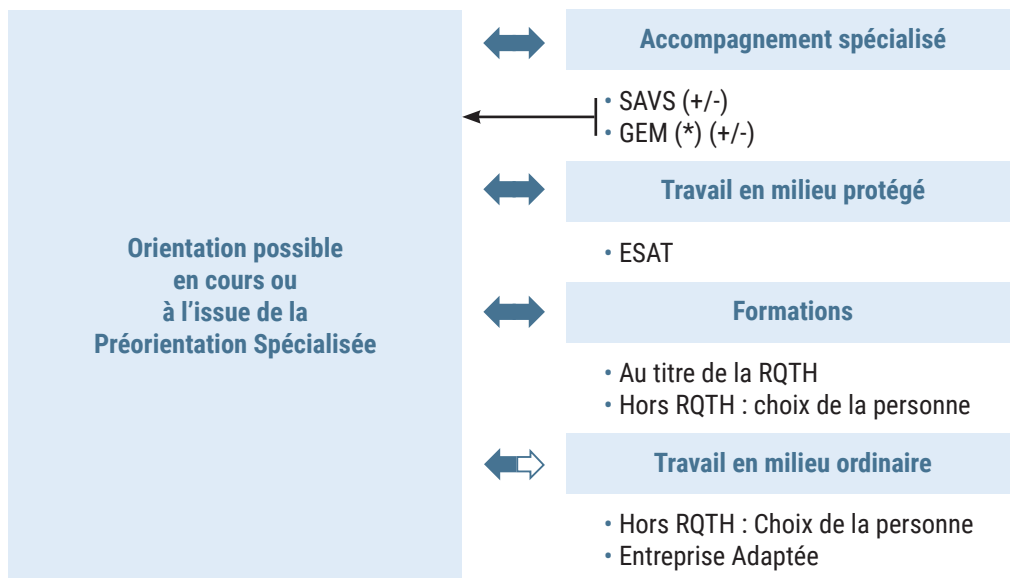
Le suivi individuel est assuré pendant la durée de l'action par un formateur référent, un psychologue et un psychiatre, sous la forme d'entretiens réguliers. Dans certains cas, les familles (ou autres représentants de la personne accueillie) sont associées à ce suivi sous réserve de l'accord du bénéficiaire de l'action.

Lors de réunions de synthèse régulières, une équipe multidisciplinaire composée du médecin psychiatre, des formateurs, du psychologue et de l'assistante sociale au besoin, synthétise les informations recueillies afin de cerner progressivement les possibilités du stagiaire.

Ceci permet d'élaborer un bilan final et de proposer à la MDPH un projet réaliste et adapté d'orientation (rapport de fin de séjour).



Bilan final / rapport de fin de séjour



(*) Groupe d'Entraide Mutuelle

Lieu de la formation

COS CRPF

2, rue des Arches
77710 Nanteau-sur-Lunain

COS Torcy

Villa Christophe
31, avenue Jean Moulin
77200 Torcy



Site accessible aux personnes à mobilité réduite

Contact

Patricia PILLOT

Centre de Réadaptation Professionnelle et de Formation COS CRPF
Tél. : 01 64 45 18 03
Fax : 01 64 45 33 18
ppillot@fondationcos.org

Web : www.cosformation.fr
www.facebook.com/cos-crpf
www.twitter.com/COS_CRPF

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COS
FONDATION COS
ALEXANDRE GLASBERG